



Flash Aiguillon

SAPIAD
Société Coopérative Apicole
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère

N° 266 – Novembre 2019 – 25ème année

Les 6, 7 et 8 décembre aura lieu le premier Salon International du Matériel Apicole : le SIMAPI. Ce salon dédié à la promotion et à la vente du matériel apicole, des produits de la ruche et produits dérivés, des produits vétérinaires et de soins des abeilles est organisé par l'Abeille de France et le SNA.

Cette première édition se tiendra sur le site du parc des expositions d'Avignon. Les éleveurs de reines et producteurs d'essaims y proposeront aussi leurs produits d'élevage. Des emplacements seront dédiés aux stands en lien avec le développement technique apicole. Les exposants présenteront leurs nouveautés et leur savoir-faire aux visiteurs dans un espace de 120 places dédié aux conférences. L'organisation de co-voiturage est envisageable, si vous envisagez une visite, transmettez-nous vos coordonnées afin que nous puissions les communiquer aux adhérents souhaitant se rendre à ce salon.

Le coin du débutant

Ça y est le froid est là. Vous avez suivi les recommandations du mois dernier pour l'hivernage car maintenant il n'est plus question d'ouvrir la ruche. Si vos colonies ont besoin de nourrissage il faut suivre l'évolution de leur consommation par une pesée régulière. Il reste peut-être encore un peu de couvain et si vous envisagez un traitement à l'acide oxalique prévoir le produit et le matériel nécessaire et attendre la rupture de ponte prévisible vers le 10/15 décembre. Rappelez-vous aussi que vous pouvez assister aux formations dispensées par AD au mois de décembre. (voir les dates sur le site).

C'est aussi le moment de préparer ou réparer le matériel pour le printemps :

- Nettoyage des ruches et des cadres
- Réviser le matériel, dégraisser l'enfumeur, préparer le combustible
- Peinture les ruches qui en ont besoin
- Grattage et brûlage des cadres récupérables
- Montage des cadres pour les mises en ruche du printemps ou la récupération d'essaim
- Montage des cadres de hausse si vous n'en avez pas beaucoup en stock

Être prévoyant vous facilitera beaucoup le travail pour le démarrage du printemps.

C'est aussi le moment où nous avons un peu de temps pour lire, pensez à notre bibliothèque remarquablement fournie par Patrick qui pourra vous conseiller utilement.

Le livre du mois

Apithérapie pour tous (303) par Dr Albert BECKER Editions SNA

L'hiver va arriver, avec ses petits coups de froid et autres nez qui coulent. Nos ruches sont nos pharmacies.

L'apithérapie moderne est efficace en prévention des pathologies de systèmes humains et vétérinaires mais les produits naturels issus de la ruche sont des aliments, en aucun cas des médicaments sauf pour le venin d'abeille.

Les allégations de santé prêtées par la tradition aux produits apicoles sont actuellement étudiées et vérifiées par la médecine. Cet ouvrage issu de l'expérience médicale de l'auteur, apiculteur, Président de l'Association Francophone d'Apithérapie (AFA), fait le point des recherches entreprises, des expérimentations récentes, fixe les limites de l'usage raisonné des produits issus de la ruche, en prévention et en usage curatif.

Paru lors du Congrès d'Apiculture et d'Apithérapie de Rouen le 26 octobre 2018. Utile pour tous, beaucoup de recettes faciles vous permettront de confectionner de manière artisanale, chez vous, des produits de bien-être naturels variés, agréables et efficaces.

Leur usage familial vous aidera dans le soulagement des maux courants, mais ne remplace en aucun cas l'indispensable avis médical que toute affection justifie dans les meilleurs délais chez votre médecin.

Ce livre est disponible en prêt gratuit à la bibliothèque de votre syndicat.

Zone de Champ Fila
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT
Téléphone : 04.76.25.07.09
e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com
site : www.abeille-dauphinoise.fr

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.API.A.D. vous accueillent les mercredis (de 14 à 19 heures) et les samedis (de 9 à 12 heures).

Pour le développement durable et la défense de l'Apiculture

S.C.API.A.D

Horaires d'ouverture

Attention, nouveaux horaires Vous pouvez nous rencontrer tous les mercredis de **14 heures à 19h** ainsi que les **samedis** de 9 heures à 12 h.

Lorsque vous venez à la S.C.API.A.D. pour du petit matériel apicole ou un petit nombre de pots, n'oubliez votre panier. Cela vous facilitera la vie ! L'usage de sacs en plastique fin est interdit depuis le premier janvier 2017 .

Agenda des formations

Fin 2019 : novembre et décembre :

- Traitement acide oxalique à Poisat : sam 23 nov de 9h à 12h , mer 27 nov de 14h30 à 17h , mer 04 déc de 14h30 à 17h et dimanche 08 déc de 9h15 à 12h .

- Traitement acide oxalique à Voiron : 23 nov de 14h à 16h30 (inscription auprès de Yves au 0667848560).

- Réglementation et fiscalité de l'activité apicole : 30 nov de 9h à 12h.

- Hygiène et sécurité : 14 déc de 18h à 21h.

2020 : janvier

- Le goût du miel ou une appréciation organoleptique des miels : le 11 et 25 janvier de 9h à 17h, pour découvrir différents types de miel et leurs caractéristiques. Journées où l'analyse sensorielle sera au menu.

Qualité de la cire

Avant les opérations de fonte de cire de fin de saison, il convient de rappeler qu'il est impératif de ne pas fondre les cadres de corps et de se limiter à la fonte de cires d'opercules et de cadres de hausse n'ayant pas accueilli de pontes de la reine. En effet il convient de rappeler que les acaricides, les pesticides agricoles ou les contaminants biologiques, comme les spores de nosémoses ou de loques peuvent entrer en contact avec la cire et être absorbés par cette dernière. Il convient donc de détruire la cire des cadres de corps réformés.

Alerte Varroa

Le traitement de fin d'été arrive à son terme, il sera bientôt temps de retirer les lanières de vos colonies et comme vous l'avez probablement entendu par les différents messages d'alerte passés et à venir ou constatés dans votre rucher, certaines colonies restent encore bien chargées en Varroa avec les effets dévastateurs que nous connaissons.

Ce constat est inquiétant pour la sortie d'hivernage et probablement le résultat de plusieurs facteurs concomitants.

A l'heure actuelle, nous ne pouvons plus nous contenter du seul traitement estival, le traitement hivernal à l'acide oxalique est maintenant devenu indispensable pour débarrasser au maximum nos colonies de cet acarien destructeur.

Pour pratiquer ce traitement dans les meilleures conditions, des formations vous sont proposées (voir agenda).

Concours des miels le 24 nov à St Égrève

Le 23-24 nov aura lieu la fête du Miel, Arts et Saveurs à St Égrève. Et dans ce cadre et sous l'égide de l'Abeille Dauphinoise, se déroulera le 24 nov à partir de 10h le Concours des miels du Dauphiné et des Cantons Limitrophes. On vous attend... à l'Espace Robert Fiat, 9 avenue de la Monta.

Toutes les infos sur notre site.

Déclaration de ruches

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour déclarer les colonies d'abeilles dont vous êtes propriétaire ou détenteur. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

La déclaration de ruches 2019 est à réaliser en ligne sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Toutes les infos sur le site de l'Abeille dans « Guide », ou vous pouvez passer nous voir.

Atelier gaufrage à Poisat

Vous voulez utiliser vos propres cires de cadres de hausse pour réaliser vos feuilles de cire ? Il suffit de réserver par téléphone puis de venir avec 3 kg de cire minimum le mercredi choisi vers 14h30. Coût : 10€ + chèque de caution. Et vous serez accompagné par un bénévole.

Union Européenne

Les eurodéputés ont adopté le 23 octobre 2019, à une large majorité une objection à la réforme des principes d'évaluation des risques environnementaux des produits phytosanitaires. En effet, cette réforme ignore l'essentiel des recommandations de l'EFSA qui demande depuis 2013 un renforcement drastique des conditions réglementaires de mesure des risques que les pesticides font peser sur les abeilles domestiques et les insectes pollinisateurs. Les eurodéputés ne veulent pas d'une législation au rabais pour la protection des abeilles, et demandent que soient écartés les pesticides les plus dangereux pour les pollinisateurs.

Deux questions restent en suspens : cette objection sera-t-elle suivie d'effets ? et quelle est la définition d'un pesticide non dangereux pour les pollinisateurs ?

Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le quatrième mercredi de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.

Le comité de rédaction « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère